Collectif des familles des disparu(e)s en Algérie المفقودون Ry Dicyaru و المفقودون المحقودون المحقودون المحقودون المخقودون المقودون المخقودون المخقودون المحقودون ت Rysary المخقودون المحقودون Rysary المخقودون المحقودون Rysary المحقودون

# Bilan d'activités CFDA 2010



# **SOMMAIRE**

# A. Résumé

# B. Activités du CFDA 2010

I.	Les	actions	militantes

- II. Les formations
- III. Les rencontres-débats
- IV. Les rencontres-échanges d'expériences
- V. Les actions de plaidoyer
- VI. Les activités menées en partenariat
- VII. Participation du CFDA a des manifestations extérieures

# A. RESUME

Le CFDA a eu une activité intense tout au long de l'année 2010 en France et en Algérie, notamment dans le cadre du programme « Ouvrir la voie à la promotion et à la protection des droits de l'Homme en Algérie ». Parallèlement au travail quotidien des bureaux d'Alger et de Paris – gestion et communication de l'association, orientation des familles de disparus, traitement des dossiers de disparus, monitoring constant des violations des droits de l'homme etc.-, le CFDA a mené à bien les activités prévues : - Organisation de la rencontre du « Réseau des mères, sœurs, épouses et proches de personnes disparus » (ci-après Le Réseau) durant le Festival Voix de femmes à Bruxelles - Mission d'évaluation et semaine de rencontre-échanges d'expérience avec les familles de disparus en Algérie - Participation aux deux sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples à Banjul - Organisation à Alger de deux formations en droit international, d'une formation en communication, de deux Forums-ateliers - Activités de monitoring des violations des droits de l'Homme et de plaidoyer national et international. Le CFDA a également organisé une semaine de culture et d'échange à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans d'existence de l'association. Enfin le CFDA a participé ou co-organisé divers évènements avec ses partenaires.

Ces activités ont produit des résultats palpables et ont permis d'avancer vers l'objectif de renforcement et de dynamisation d'un réseau des défenseurs des droits de l'Homme solidaire avec les familles de disparus en Algérie. D'une part, les activités menées par le CFDA en Algérie ont permis de renforcer les liens préexistants avec certains acteurs de la société civile, de créer des relations avec d'autres acteurs de défense des droits de l'Homme et de rendre visible et compréhensible la démarche et le travail et du CFDA et de SOS Disparus à leurs yeux. D'autre part, des résultats concrets en termes d'information et de mobilisation des familles de disparus et des acteurs de la société civile, de renforcement des compétences, notamment du staff permanent de Sos Disparus, et d'actions médiatiques ont été obtenus.

## **B. ACTIVITES DU CFDA 2010**

#### I. LES ACTIONS MILITANTES

En 2010, les familles de disparus et leurs représentants ont rencontré de nombreux obstacles pour exercer leur droit d'expression et de manifestation en Algérie et faire entendre leurs revendications. Bravant les interdits, elles ont organisé ou participé de manière régulière à des manifestations.

Parallèlement aux rassemblements hebdomadaires du mercredi devant la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), une dizaine de manifestations publiques a eu lieu à Alger, dont deux manifestations nationales organisées les 17 avril 2010 et 29 septembre 2010. Les manifestations nationales ont rassemblé chacune entre 150 et 200 personnes dont les mères et proches de disparus venues de différentes wilayas, parfois lointaines, et des membres d'autres organisations de défense des droits de l'Homme (LADDH, SNAPAP, associations de droits des femmes). Ces manifestations ont été largement relayées par la presse algérienne et par plusieurs organisations de la société civile telle que la LADDH.

Le mois d'août 2010 a été particulièrement difficile pour les familles de disparus dans la mesure où leur rassemblement, qui était jusqu'alors toléré, a été interdit et violemment dispersé à partir du 4 août 2010 et réprimé à plusieurs reprises par la suite. Mais les familles ont continué de clamer la vérité et de défendre leurs revendications face aux institutions algériennes qui ne cessent d'affirmer que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a apporté une solution au dossier des disparus. Le 25 août 2010, en réaction à l'interdiction et à la violente répression des rassemblements hebdomadaires des familles de disparus en

Algérie, le CFDA a organisé une manifestation à Paris. D'autres manifestations de soutien ont été organisées simultanément, notamment à Bruxelles par le Réseau mondial de solidarité des mères, sœurs, épouses de disparus. Ce rassemblement et les revendications qu'il portait ont été largement relayés dans la presse. Le 30 août 2010, à l'occasion de la journée internationale des disparus, une centaine de proches de disparus, ont manifesté devant la Grande Poste à Alger. Ce jour là, 9 personnes ont été arrêtées par les forces de l'ordre.

### II. LES FORMATIONS

#### • Formations en droit international des droits de l'homme

Animées par des enseignants experts en droit international, deux formations en droit international des droits de l'Homme ont été organisées par le CFDA à Alger, les 21 et 22 mai 2010 et les 17 et 18 décembre 2010.

La formation des 21 et 22 mai a porté sur le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et sur le Comité des droits de l'Homme. Elle a réuni 17 participants de plusieurs wilayas (Alger, Blida, Tizi Ouzou, Bejaïa, Oran), avocats, juristes et permanents de cinq associations différentes de défense des droits de l'Homme. La formation a compris une partie théorique consistant à présenter le PIDCP et les procédures du Comité des droits de l'Homme (CDH) de manière approfondie et à comprendre la logique d'interprétation des dispositions du Pacte. Les participants à la formation ont ensuite travaillé sur des cas pratiques de violations des droits de l'Homme afin de les initier à la rédaction de recours invoquant les dispositions du Pacte.

Un kit de formation conçu à la fois comme matériel de travail pour la formation et guide utilisable au quotidien, a été distribué à chacun des participants. Les questionnaires d'évaluation soumis en fin de formation ont révélé la nécessité d'effectuer le suivi du travail commencé et d'approfondir les compétences acquises.

La formation des 17 et 18 décembre s'est élargie à d'autres membres d'associations et le thème a été défini dans le souci d'approfondir les connaissances théoriques et techniques travaillées lors de la première formation. Une partie a ainsi porté sur l'approfondissement de la notion de recours utile et efficace et sur les conditions de recevabilité des plaintes devant les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme. Cette thématique a permis de souligner la nécessité d'utiliser le droit international devant les juridictions algériennes avant de saisir les mécanismes internationaux. La deuxième partie de la Formation visait à étudier en profondeur le droit à la liberté de réunion pacifique dans la législation algérienne et dans le cadre des dispositions du PIDCP. Les diverses procédures spéciales des Nations Unies utilisables en cas de violations du droit à la liberté de réunion ont été présentées aux participants. La formation s'est clôturée par un travail en groupes sur un cas pratique de violation du droit à la liberté de réunion. Les participants ont dû analyser la situation et décrire, en utilisant les compétences acquises, la méthodologie à mettre en œuvre pour faire valoir ce droit.

Les kits de formation distribués lors de cette formation comprenaient un ensemble de textes sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme, un formulaire type de présentation de communication devant le CDH et une webographie. Les questionnaires d'évaluation qui ont été retournés ont montré l'intérêt et la satisfaction des participants pour la formation.

### • Formation en communication

Le CFDA a organisé une formation de deux jours en communication les 10 et 11 décembre 2010 à Alger. L'objectif de cette première formation était d'offrir aux bénéficiaires un aperçu général sur les moyens de communication, de faire prendre conscience de l'importance de communiquer dans toute action entreprise et des moyens à mettre en œuvre pour assurer une communication réussie. Parmi les 21 participants se trouvaient des permanents associatifs de 9 structures, principalement des associations de défense des droits de l'Homme, situées dans 4 wilayas différentes.

La première journée a été dédiée à une introduction générale et à la présentation de l'élaboration d'un plan de communication, de l'analyse du contexte jusqu'à l'évaluation en passant par le choix de supports. Tout au long de cette journée, divers outils de base et règles d'or de la communication ont été présentés. La deuxième journée a été en grande partie consacrée à la rédaction, la mise en page et l'envoi d'un communiqué électronique, mode le plus courant de diffusion de l'information utilisé par les associations algériennes. L'après midi, les participants ont travaillé en groupes dans le cadre d'un jeu de rôle. Chaque groupe, composé d'un Président, d'un chargé de communication et de deux militants, devaient élaborer, à partir d'une situation donnée, une stratégie de communication et les moyens à mettre en œuvre pour garantir que leur action ait le plus grand impact possible.

Les participants ont chacun reçu un manuel pratique de communication détaillant les méthodes d'utilisation ou de mise en œuvre des supports utiles à l'amélioration de leur communication. Les participants ont également tous rempli un formulaire d'évaluation de la formation.

#### III. LES RENCONTRES- DEBATS

### • Forum atelier « Mémoire, victimes, Etat de droit » le 26 juin 2010

Dans le cadre de la Coalition des associations de victimes des années 90, le CFDA développe progressivement la réflexion sur l'établissement de la vérité et de la justice en Algérie et ce, notamment par la mise en œuvre de différentes actions dont l'organisation des Forums ateliers.

Le thème « mémoire, victimes, Etat de droit » du Forum atelier du 26 juin 2010 a été décidé au terme de plusieurs réunions de travail dans l'idée d'effectuer le suivi du Forum- atelier de juillet 2009 sur « La préservation de la mémoire des victimes pour la reconstruction d'une société ». Cette rencontre a été organisée avec un maximum de discrétion pour éviter une interdiction comme cela avait été le cas en juillet 2009. C'est ainsi que le Forum-atelier « Mémoire, victimes, Etat de droit » s'est tenu avec succès et a pu marquer une avancée sur la voie de la sensibilisation et de la réflexion pour la Vérité et la justice. Plus de 80 personnes y ont participé, parmi lesquelles des représentants d'associations de victimes, des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des parlementaires, des militants de partis politiques, des chercheurs et universitaires, des avocats, des experts de la justice transitionnelle et des victimes.

Une première partie du programme a mis en perspective les aspects psycho-sociologiques liés à la mémoire. La deuxième partie s'est intéressée au traitement de la mémoire dans les processus de justice transitionnelle et au rôle des Commissions Vérité. Dans une logique participative, l'après midi a été consacrée à la tenue de tables rondes. La synthèse des travaux du Forum a ensuite été traduite en anglais et en arabe et diffusée à l'ensemble des participants à la rencontre.

#### • Forum atelier « L'impulsion de la société civile pour la recherche de la Vérité et la Justice »

Le programme de ce Forum atelier organisé le 16 décembre 2010 sous l'intitulé « L'impulsion de la société civile pour la recherche de la Vérité et la Justice » a été longuement réfléchi au cours de deux réunions, à Paris et à Alger, portant sur l'évaluation de la stratégie de la Coalition des associations des victimes.

L'objectif était de mesurer l'adhésion des acteurs de la société civile à l'importance de l'établissement de la Vérité en Algérie et d'évaluer leur capacité à s'approprier cette revendication et à se mobiliser. Le Forum-atelier a ainsi pris la forme d'une table ronde interactive privilégiant la discussion.

Les discussions ont porté sur la synthèse des travaux de la Coalition, sur l'avant-projet de charte alternative pour la Vérité, la paix et la justice rédigé par la Coalition d'associations de victimes et sur la pertinence de se tourner vers un processus de justice transitionnelle en Algérie lorsque la justice algérienne se révèle incapable de rechercher la Vérité. L'après-midi de cette rencontre a été consacrée à des discussions visant à identifier, d'une part, les contraintes internes et externes auxquelles les acteurs de la société civile sont confrontés et, d'autre part, à déterminer les moyens de les contourner.

La synthèse du Forum a été envoyée aux participants accompagnée de l'avant-projet de Charte alternative pour « la Vérité, la Paix et la Justice » pour recueil de propositions en vue de l'adoption du projet définitif.

# IV. LES RENCONTRES/ECHANGES D'EXPERIENCES

#### • Mission d'évaluation

Dans le cadre de l'activité Rencontre-échanges d'expériences organisée en partenariat avec le « Réseau des mères, sœurs, épouses et proches de personnes disparus » (le Réseau), une délégation composée de la porte-parole du CFDA et de la coordinatrice du Réseau s'est rendue en Algérie du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2010 afin d'évaluer les besoins des familles de disparus en Algérie et de préparer les futurs rencontres échanges d'expériences.

Les membres de la délégation se sont ainsi déplacés à Alger et dans les principales villes du pays pour effectuer des entretiens collectifs et individuels avec les familles de disparu à Alger, dans la Mitidja (Blida, Larbaâ), à Constantine et à Oran. Les entretiens ont ainsi été effectués aux domiciles des familles, sur les lieux du rassemblement ou dans les bureaux de Sos Disparus à Alger et à Oran, avec des mères, des épouses, des sœurs et des pères mais aussi avec des enfants de disparus. Une cinquantaine d'entretiens ont ainsi été effectués en 10 jours.

Suite à cette missions, des thématiques ont été définies telles que « élargir le spectre des techniques de mobilisation des familles de disparus en Algérie » et « l'organisation et la mobilisation des jeunes générations dans la lutte contre les disparitions forcées. Un rapport détaillé de la mission d'évaluation a été rédigé.

### • « Expériences d'ici et d'ailleurs ensemble vers l'établissement de la vérité en Algérie »

La première session de rencontres- échanges d'expériences, intitulée « Expériences d'ici et d'ailleurs ensemble vers l'établissement de la vérité en Algérie », a été organisée du 9 au 15 juillet 2010 en Algérie. La mission a consisté en l'organisation de journées d'information, d'échange et de réflexion entre des familles de disparus, membres du Réseau, venues d'Argentine et du Liban et de près de 200 familles de disparu d'Alger, Blida et d'Oran. Les matinées de ces journées ont été consacrées à la présentation des activités du Réseau et de l'expérience du Liban et l'expérience de l'Argentine. Durant les après-midi, les participants ont été appelés à travailler en ateliers sur les thématiques : Comment mener des actions individuelles et collectives en vue de l'établissement de la vérité ? et : Comment faire face aux obstacles rencontrés et dynamiser les actions intergénérationnelles ?

Des rencontres plus informelles ont également eu lieu avec les membres du bureau de SOS Disparus et les enfants de disparus. Les membres de la mission ont par ailleurs rencontré Son Excellence, Madame

l'Ambassadrice d'Argentine dans les locaux de l'Ambassade à Alger. La mission s'est clôturée par la participation des membres de la délégation au rassemblement hebdomadaire des familles de disparus devant le siège de la CNCPPDH à Alger, suivi d'une réunion de débriefing global au bureau de SOS Disparus.

### V. Les ACTIONS DE PLAIDOYER

### • Rapport alternatif au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU

En mai 2010, le Comité relatif aux droits économiques sociaux et culturels de l'ONU a examiné l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels par l'Algérie. Dans la perspective de cet examen, le CFDA en partenariat avec la FIDH et la LADDH ont travaillé à la rédaction et à la soumission au Comité d'un rapport alternatif de 72 pages intitulé « La mal vie : rapport sur les droits économiques, sociaux et culturels en Algérie » <sup>1</sup>.

En amont de la rédaction de ce rapport, le CFDA a organisé, en février 2010, une mission de 5 jours dans différentes villes d'Algérie simultanément à une mission de la FIDH pour rencontrer des représentants de syndicats autonomes, d'associations, des chercheurs et des journalistes.

Le CFDA a pris en charge la rédaction de plusieurs parties du rapport : le droit à l'éducation, le droit des femmes, la protection de la famille et de l'enfance, le droit à la sécurité sociale et le droit à participer à la vie culturelle et a également consacré une partie de ce rapport à l'accès aux droits économiques et sociaux des familles de disparus en Algérie. Suite à la soumission de ce rapport au Comité des Nations Unies, un briefing entre des experts du Comité et des représentants des organisations auteures du rapport s'est tenu à Genève, à la veille de l'examen de l'Algérie. Le Comité relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a rendu ses observations finales le 7 juin 2010.

# • 47<sup>ème</sup> session de la Commission Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

La CFDA a tenu à rendre visible la Coalition des associations de victimes des années 1990 auprès des commissaires de la CADHP ainsi qu'au Forum des ONG et a invité Cherifa Kheddar, présidente de l'association Djazairouna a participé à cette 47<sup>ème</sup> session de la CADHP.

Le Forum des ONG, organisé par le Centre africain d'études pour la démocratie et les droits de l'Homme (ACDHRS) en amont de la session de la CADHP, est un lieu d'échanges entre plus de 200 ONG du continent africain. Les débats et travaux en atelier de ce Forum donnent lieu à des résolutions votées par les ONG, adressées à la CADHP. Lors de ce Forum, partant du constat que de nombreux pays d'Afrique vivent ou ont vécu des conflits internes violents, la délégation a travaillé à faire émerger dans les débats des prochains Forums les questions de Vérité et Justice afin qu'elles soient relayées collectivement auprès des Commissaires de la CADHP.

Au cours de la session de la CADHP du 10 au 16 mai 2010, la délégation a présenté, lors du temps de parole consacrée aux ONG sur la situation générale des droits de l'Homme par pays, une intervention orale commune sur l'état d'impunité qui règne en Algérie du fait de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application. La délégation est également intervenue sur les violations du droit à la liberté d'expression et des droits des femmes.

.

<sup>1</sup> http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/FIDH.CFDA.LADDH\_def-1-22April2010\_Algeria44.pdf

# • 48<sup>ème</sup> session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Entre les deux sessions de la CADHP, le CFDA a travaillé, avec d'autres ONG telles que l'Organisation Mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), à la rédaction d'une lettre adressée au Comité exécutif du Forum des ONG demandant d'introduire la thématique des disparitions forcées dans les discussions en session plénière du Forum des ONG. Une dizaine d'ONG africaines se sont portées cosignataires.

Le CFDA a, par ailleurs, lors du forum des ONG, participé activement aux groupes de discussion thématique et notamment sur les conditions de détention en Afrique avec pour objectif d'informer sur les conditions de détention en Algérie et de mettre en évidence le lien entre conditions de détention, détention au secret et disparitions forcées.

Au cours de la session de la CADHP qui s'est tenue du 10 au 16 novembre, le CFDA a travaillé à la rédaction de deux interventions orales sur la situation des droits de l'Homme en Algérie. Le CFDA a insisté sur les violations des libertés d'expression et d'information, de réunion publique et de manifestation pacifique et particulièrement sur la répression subie par les familles de disparu. Le CFDA a, par ailleurs rappelé les violations des dispositions de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples engendrées par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et a expressément demandé à la CADHP de condamner l'impunité imposée par ces textes et d'encourager les Etats de l'Union africaine à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le CFDA a également rencontré individuellement la Commissaire sur la liberté d'expression en Afrique, l'informant en détail de l'état des libertés en Algérie, en l'appelant particulièrement à réagir à l'interdiction violente du rassemblement des familles de disparus à Alger. Le CFDA a aussi participé à une rencontre informelle avec la Commissaire sur les conditions de détention en Afrique, Présidente du Comité de prévention contre la torture en Afrique.

# • Le CFDA mène campagne aux Nations Unes à Genève

Suite à l'interdiction du rassemblement hebdomadaire des familles de disparus à Alger, le CFDA a lancé un certain nombre d'appels urgents et formulé des demandes d'audience à l'endroit des experts et hautes personnalités de l'ONU, des procédures spéciales et auprès des représentations des Etats. Ainsi, à l'occasion de la 15ème session du Conseil des droits de l'Homme du 22 au 24 septembre 2010, le CFDA a tenu à être présent à Genève pour rappeler que cette interdiction coïncidait avec les déclarations publiques des autorités algériennes au niveau national et international, selon lesquelles le dossier des disparus était clos. Ces entretiens ont permis au CFDA d'informer plus largement les représentants des Etats des violences exercées sur les manifestants, notamment sur les mères de disparus, sur les violations des droits de l'Homme engendrées par la charte pour la paix et la réconciliation nationale et de la situation générale d'impunité qui règne en Algérie.

#### • Le CFDA rencontre la Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies à Genève

La Haut Commissaire aux droits de l'Homme, Madame Navanatheme Pillay a répondu favorablement à la demande d'audience formulée par le CFDA. Elle a informé le CFDA que ce rendez vous l'intéressait particulièrement dans la mesure où elle avait reçu une invitation de la part du gouvernement algérien pour se rendre en Algérie et qu'elle souhaitait en savoir plus sur la situation du pays. La délégation du CFDA a particulièrement insisté sur la situation d'impunité et les violations des droits de l'Homme engendrées par les textes d'application de la Charte. Madame Pillay a exprimé sa solidarité avec les mères de disparus en Algérie et assurer la délégation de son soutien en ajoutant qu'elle avait une fonction de juge et en tant que

tel, elle ne pouvait accepter l'impunité, encore moins les amnisties. Avant de se séparer, Madame Pillay a exprimé la nécessité de maintenir le contact avec son secrétariat pour lui transmettre le maximum d'information. La délégation a profité de la visite à Genève pour rencontrer les représentants des Etats Unis et de l'Argentine auprès de l'ONU.

### VI. LES 10 ANS DU CFDA « 10 ANS DE LUTTE POUR LA VERITE ET LA JUSTICE »

Au mois de septembre 2010, au moment du 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et quelques semaines après l'interdiction violente du rassemblement hebdomadaire des familles de disparus à Alger, le CFDA a organisé à Paris, pour commémorer ses 10 ans d'existence, une série d'évènements culturels intitulés « 10 ans de lutte pour la vérité et la justice » dans le but de sensibiliser, notamment, la communauté algérienne en Frances sur la situation des victimes des violations des droits de l'Homme en Algérie.

Le 9 septembre, la soirée d'ouverture a réuni une centaine de personnes autour d'une exposition photo tirée du livre de Omar D « Devoir de mémoire/ A biography of Disappearances » et d'une rencontre débat avec la participation de l'historien algérien, Mohamed Harbi, du professeur Madjid Benchikh, de la présidente de la FIDH Souheir Belhassen ainsi que de la Présidente d'Amnesty International France, Geneviève Garrigos. Des personnalités telles que Florence Aubenas et plusieurs journalistes ont participé à cette soirée. Le 18 septembre, Souad Belhaddad a proposé une lecture de son livre « Algérie, le prix de l'Oubli » suivi d'un spectacle. Le 21 septembre, le documentaire « Chanson pour Amine » a été projeté au cinéma La Clef à Paris en présence du réalisateur Alberto Bougleux. Le 29 septembre, la conférence-débat « « Algérie, 5 ans après l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale : Analyses et perspectives » a réuni une cinquantaine de personnes autour des intervenants Luiz Martinez, politologue, Emmanuel Decaux, expert en droits de l'Homme auprès de l'ONU et Adnane Bouchaïb, Cherifa Kheddar et Nassera Dutour, représentants de la Coalition d'associations de victimes des années 1990.

# VII. ACTIVITES MENEES EN PARTENARIAT

## • Projet de création d'un centre de réhabilitation des victimes de la torture

En janvier 2009 l'IRCT (International Réhabilitation Council for Victims of Torture: http://www.irct.org/) a engagé un partenariat avec le CFDA dans la perspective de la création d'un centre de réhabilitation des victimes de la torture en Algérie. Le CFDA a ainsi mené lors d'une 1ère phase du projet en 2009 une évaluation des besoins et des risques afin de déterminer si le projet répondait à une véritable demande. Le CFDA a ensuite sélectionné une équipe de professionnels de la santé susceptible de s'investir dans le futur centre de réhabilitation. Une série de formations a été mis en place en 2009 et 2010 par l'IRCT et le CFDA à l'attention de cette équipe de professionnels.

En 2010 un programme de trois formations qui devaient se tenir à Alger avait été défini. Or les formateurs n'ayant pas obtenu de visa pour la 1ère formation, celle-ci a dû se tenir à Beyrouth et, pour des questions budgétaires, a été fusionnée avec la deuxième. Elle s'est tenue du 9 au 13 mars 2010. Le programme a porté sur le travail des professionnels de la santé ainsi que les techniques de communication et de management du centre. La dernière formation a finalement pu se tenir à Alger du 23 au 25 avril 2011 grâce à une organisation très discrète. Elle a porté sur les techniques thérapeutiques de groupe et la supervision clinique. La tenue de cette formation à Alger a été très importante pour redonner confiance dans la possibilité de créer un Centre en Algérie.

• Séminaire sur les relations Union Européenne / Algérie en partenariat avec le Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)

Ce séminaire a été organisé le 2 décembre 2010 par le REMDH à Alger en partenariat avec le CFDA et la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). L'objectif du séminaire était de rassembler des acteurs diversifiés de la société civile et d'offrir un espace d'information et de débat sur la nature des relations UE/Algérie. La matinée du séminaire a été consacrée à la présentation, par un expert du REMDH, au cadre institutionnel de la relation UE/Algérie. L'après-midi, les discussions se sont focalisées sur les relations entre société civile algérienne et l'UE à travers notamment les questions de techniques de plaidoyer, d'utilisation des lignes directrices de l'UE en matière de droits de l'homme et de mécanisme de financement européen.

## VIII. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS EXTERIEURES

- Du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2010», Nassera Dutour a été invitée au **Festival du film d'Amnesty International « Movies that matters** à la Haye à l'occasion de la sélection du film « Chanson pour Amine ». La porte-aprole du CFDA a profité de cette occasion pour mener des actions de lobbying à la Haye.
- Du 6 au 8 avril 2010, le CFDA a été représenté au **congrès de la FIDH sur le thème « Justice-nouveaux défis Le droit à une recours effectif devant une juridiction indépendante »** qui s'est tenu à Erevan en Arménie.
- Du 18 au 21 avril, Nassera Dutour était invitée, à l'occasion de la sélection du documentaire « Chanson pour Amine » au **Festival True Heroes Films** à La Haye.
- Les 14 et 15 mai 2010, le CFDA a été représenté par Nedjma Benaziza au **Forum syndical maghrébin** qui a pu avoir lieux à Alger malgré la fermeture administrative deux jours plus tôt de la Maison des syndicats où il devait se tenir.
- Du 24 au 26 mai 2010, Nassera Dutour a participé à une rencontre organisée par l'organisation Oxfam à Bruxelles sur le thème « Pourquoi la pauvreté au Maghreb ? Comment faire émerger une société équitable/justice sociale ? Définir une stratégie d'action ? »
- Les 28 et 29 mai, le CFDA a participé à la réunion du **Steering committe de l'ICAED** (**International Coalition against enforced disappearnces**), dont il est membre.
- Du 29 au 30 juin 2010, Nassera Dutour a participé à un **Séminaire d'échange et d'analyse « Les réponses non gouvernementales et l'utilisation des mécanismes internationaux dans la lutte contre les disparitions forcées »**, organisé à Genève par Aim For Human Rights dans le cadre du projet Linking Solidarity
- Du 28 juillet au 1<sup>er</sup> juillet 2010, le CFDA a été représenté au **4**ème **Forum mondial des droits de l'Homme** qui s'est tenu à Nantes.
- Du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, Nassera Dutour a participé aux côtés du SNAPAP et de la LADDH, à une réunion de travail organisée à Casablanca par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), dont le CFDA est membre, sur le thème « Quelles actions aux niveaux national et régional pour la promotion des droits de l'Homme en Algérie ? »